

## Arrêté de délégation de fonction à un adjoint

Le Maire de la commune de Bierne

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le procès - verbal de la séance du Conseil municipal en date du 6 juillet 2024 constatant l'élection de Monsieur Jean Baptiste Ledoux en qualité de troisième adjoint au Maire ;

Considérant que pour assurer une parfaite continuité du service public et permettre une bonne administration de l'activité communale et des services :

- De l'information et la communication,
- De la démocratie participative,
- Du numérique.

il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Jean Baptiste Ledoux troisième Adjoint au Maire à compter du 6 juillet 2024.

### ARRETE

**Article 1 :** En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean Baptiste Ledoux, troisième adjoint au maire, est délégué aux services de l'information et la communication, de la démocratie participative et du numérique et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives dans ces domaines.

**Article 2 :** Délégation permanente est également donnée à Monsieur Jean Baptiste Ledoux, troisième adjoint, à l'effet de signer les documents concernant les services de l'information et la communication, de la démocratie participative et du numérique et tous les courriers qui y sont relatifs. Par cette délégation, Monsieur Jean Baptiste Ledoux, adjoint au maire pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé aux de l'information et la communication, de la démocratie participative et du numérique. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous. La signature De Monsieur Jean Baptiste Ledoux sera précédée de la mention « par délégation du maire ».

**Article 3 :** Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet de Dunkerque ainsi qu'une expédition à

Monsieur le Trésorier.

Bierne, le 12 juillet 2024



Le Maire

Jean Jacques Verhaeghe